

Hôpital Nord Franche-Comté

# MAISON JOLY

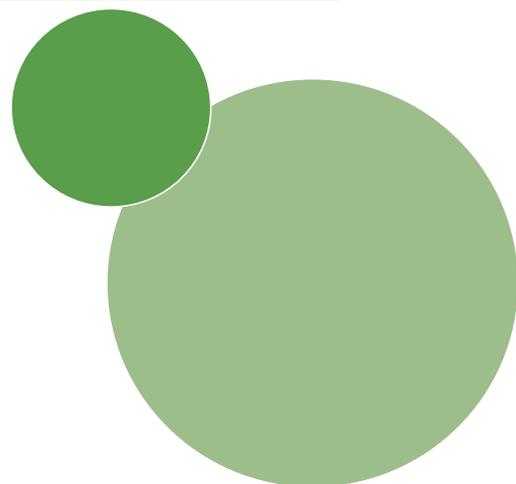
*Vous  
accueillez*



# SOMMAIRE



Le mot du directeur .....	Page - 3
Plan & accès .....	Page - 3
Présentation générale de l'établissement.....	Page - 3
Une équipe au service des résidents .....	Page - 4
Modalités d'admission et conditions financières .....	Page - 4
La prise en charge médicale et paramédicale .....	Page - 5
Démarche qualité .....	Page - 5
Droits et obligations de la personne .....	Page - 6
Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) .....	Page - 6
Une équipe à votre écoute .....	Page - 6
Les Activités Socio-Culturelles (ASC) .....	Page - 6
Le courrier et le téléphone .....	Page - 8
La restauration .....	Page - 8
Le linge .....	Page - 8
Les prestations extérieures .....	Page - 9
Le Conseil de Vie Sociale (CVS) .....	Page - 9
Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement .....	Page - 9
Les annexes .....	Page - 10



## LE MOT DU DIRECTEUR



*La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue à Maison Joly.*

*Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et souhaitons que votre séjour se déroule de la façon la plus agréable qui soit. Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention afin de vous faire connaître l'établissement.*

*Vous y trouverez tous les renseignements qui, nous l'espérons, répondront à vos premières interrogations et vous permettront de découvrir Maison Joly. Toute l'équipe sera à votre écoute pour vous apporter les soins et l'accompagnement que nécessite votre état de santé.*

*Bienvenue et excellent séjour à Maison Joly !*

*Le Directeur des EHPAD  
M. Régis DURAND*

## PLAN ET ACCÈS



Maison Joly est située à Montbéliard, sur le site hospitalier du Mittan. Son adresse est : **3 rue Pierre et Marie Curie, 25200 Montbéliard.**

La structure est accessible en bus via la ligne DIAM B de la Communauté de Transport du Pays de Montbéliard avec un arrêt proche de l'entrée de Maison Joly.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Créée en 1991, Maison Joly est une structure médico-sociale rattachée à l'HNFC (l'Hôpital Nord Franche-Comté). Cet établissement public héberge 80 personnes âgées dépendantes physiques et/ou psychiques.

Maison Joly dispose de 50 places d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et 30 places d'USLD (Unité de Soins de Longue Durée). **Ces places sont réparties en 32 chambres individuelles et 24 chambres doubles, sur deux unités.**



Chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé électrique, d'un chevet, d'un petit bureau, d'une armoire ou d'un placard mural selon la disposition de la chambre, d'un cabinet de toilette avec lavabo et WC avec barres d'appui, d'un système d'appel malade, d'un téléphone avec ouverture possible de ligne, d'une prise antenne de télévision et d'un ventilateur mural.

Le résident a la possibilité d'aménager et de décorer sa chambre à son goût selon les possibilités offertes de la structure.

## UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES RÉSIDENTS

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- d'un médecin coordinateur,
- de personnels de santé diplômés : infirmiers (ères), aides-soignants (es), assistants en soins gériatriques, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, musicothérapeute,
- d'étudiants en soins infirmiers et stagiaires encadrés par les professionnels soignants et non-soignants,
- d'une équipe d'animation pour les activités socioculturelles : animatrice et éducateur sportif,
- d'une équipe hôtelière : Agents des Services Hospitaliers, maîtresse de maison,
- d'une équipe administrative : un directeur, un cadre de santé, une assistante et référente qualité.

Des associations de bénévoles participent à la vie de l'institution pour apporter du bien-être aux résidents :

- L'association Jalmalv («Jusqu'à la mort, accompagner la vie») rencontre les résidents et/ou leur famille plusieurs fois par semaine.
- Les bénévoles de «La récréation» animent un loto chaque mardi et participent aux repas festifs.
- Les «Amis de l'Hôpital» participent aux anniversaires du mois. Ils partagent également des moments d'échanges de façon individuelle. Les bénévoles accompagnent les résidents lors de sorties ou manifestations.



## MODALITÉS D'ADMISSION ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Admission

Avant l'admission, la famille (et le futur résident si cela est possible), prend rendez-vous avec l'assistante qualité, le directeur ou la cadre de santé afin de visiter l'établissement, de constituer le dossier et fournir les documents administratifs nécessaires (annexe).

Si la personne est hospitalisée à l'HNFC, le dossier d'inscription est constitué par les assistantes sociales du service de provenance.

Dans le cadre de la procédure d'accueil (échanges, consentement, informations para-médicales), le cadre de santé de Maison Joly et la psychologue rendent visite au futur résident.

Le médecin coordinateur examine le dossier et donne un avis sur les suites à donner à la demande. Une commission d'admission se réunit une fois/mois et statue sur les demandes d'hébergement.

## Frais d'hébergement

Le prix d'hébergement est à la charge de la personne. Il est établi de la façon suivante : un forfait d'hébergement est arrêté chaque année par le Conseil Départemental auquel s'ajoute un forfait dépendance selon le taux de dépendance de la personne accueillie (GIR).

L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie, appelée ADPA, demandée par écrit par le résident, est délivrée par le Conseil Départemental du lieu de résidence de la personne par courrier. Cette allocation vient en déduction des frais d'hébergement et de dépendance.

L'établissement est en mesure d'accueillir les personnes bénéficiant de l'Aide Sociale.

Les dossiers sont à instruire par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune avant l'entrée dans l'établissement.

Le résident peut demander à bénéficier de l'aide au logement auprès de la caisse d'allocations familiales de Montbéliard.

## **LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE**

La permanence des soins est assurée chaque jour 24h/24 pour répondre aux besoins des personnes :

- par une présence médicale ou par astreinte lors des congés, la nuit, les fériés et les week-ends,
- par la présence des soignants de jour comme de nuit.

Un référent est désigné parmi le personnel soignant pour chaque résident. Il élabore à vos côtés le projet personnalisé d'accompagnement (voir paragraphe ci-dessous). Il est votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant la prise en charge soignante.

Un dossier personnalisé informatisé (DPI) est constitué et contient toutes les informations concernant la prise en charge médicale thérapeutique.

Dans la mesure de ses capacités, le résident désigne une personne de confiance s'il le souhaite ainsi qu'une personne référente à prévenir. Il doit communiquer le nom et les coordonnées de cette personne lors de son accueil.

Une évaluation de l'autonomie et des degrés de pathologies de la personne hébergée est effectuée deux fois par an en équipe médicale et paramédicale selon une grille nationale. Elle permet d'ajuster la prise en charge en soins.

## **DÉMARCHE QUALITÉ**

L'établissement s'est inscrit dans une démarche qualité. Il s'emploie à accompagner les résidents tout en respectant les choix de ceux-ci et en préservant leur niveau d'autonomie. L'accompagnement et la prise en charge sont individualisés et adaptés le plus possible aux besoins et attentes de chacun.

La promotion de la bientraitance nécessite une adaptation de la structure au rythme du résident et s'efforce de développer cette matrice selon une charte des valeurs définie de la façon suivante : respecter des souhaits du résident dans la construction de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA), respecter des droits et libertés individuels du résident notamment la liberté d'aller et de venir, définir les tâches de chaque professionnel, analyser des pratiques professionnelles, faire participer les résidents, les familles et le personnel à la vie de l'institution (Conseil de Vie Sociale,) au projet d'établissement et au plan d'actions qualité.

Par ailleurs, les équipes bénéficient de formations spécifiques à l'accompagnement des personnes âgées. Favoriser l'autonomie est une priorité de la structure. Les levés des résidents sont subordonnés notamment à leur état de santé.

Des actions sont actuellement mises en place sur les thématiques de la prise en charge de la douleur, de la prévention des chutes et de la nutrition par exemple.

L'équipe mobile de soins palliatifs de l'HNFC (médecin, psychologue et infirmière) travaille en étroite collaboration avec Maison Joly pour assurer un accompagnement de qualité au résident et à sa famille en cas de maladie grave et évolutive.

Elle propose un soutien à la personne et aux proches pendant le séjour ou après le séjour (dans le cadre d'un accompagnement au deuil).

**En lien avec l'extérieur et dans un souci constant de qualité de la prise en soins, l'établissement est affilié à la coordination de gérontologie du Pays de Montbéliard et la commission locale d'information et de communication (CLIC).**

## DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE

La «Charte de la personne âgée hospitalisée» et la «Charte des droits et libertés de la personne accueillie» (annexe) énoncent les grands principes de notre engagement. Leur application entraîne des obligations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement auxquelles sont soumis le personnel, le résident et son entourage.

### Le droit à l'information :

- Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé et du respect de non ignorance,
- Vous êtes l'interlocuteur privilégié du médecin qui le suit dès qu'il est en état d'exprimer sa volonté et de comprendre les informations qui lui sont délivrées au cours d'entretiens individuels.  
- S'il n'est pas en mesure de comprendre, le médecin informera la personne de confiance désignée et/ou le représentant légal ou les proches.

**Ce droit à l'information rend possible l'accès au dossier de soins selon une procédure institutionnelle (communication du dossier médical en annexe).**

## PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

**Le Projet Personnalisé d'Accompagnement permet de préserver l'identité de chaque résident et de favoriser son intégration au sein de l'établissement.** Il s'appuie d'une part sur le récit de vie du résident et d'autre part sur l'évaluation de l'autonomie.

Le PPA est l'outil permettant de donner du sens à ce qui est fait. Chaque membre du personnel soignant s'est vu confier la responsabilité de l'élaboration et de la mise à jour du recueil de vie de plusieurs résidents.

Le référent professionnel présente le PPA lors de réunion pluridisciplinaire.

**Des objectifs personnalisés sont ainsi mis en place puis évalués annuellement et renouvelés si besoin.**

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité du séjour et de la qualité des soins, l'équipe est à votre écoute tout au long du séjour.

Des enquêtes de satisfaction plus complètes sont périodiquement adressées aux résidents et aux familles. Une boîte à idées est également à votre disposition dans le hall d'entrée.

L'établissement participe aussi à des audits « qualité » menés par l'HNFC sur des thèmes précis (restauration, prise en charge de la douleur, prévention des chutes, dispensation des médicaments, traçabilité des soins et des actes ...)

Vous pouvez faire part de vos remarques et réclamations directement au médecin coordinateur, au directeur, ou à la cadre de santé, par voie postale ou par courrier électronique.

Les réclamations peuvent également être adressées à la Commission des Relations des Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (C.R.U.Q.P.C) qui a mission de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches.

## LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES (ASC)

Une équipe d'ASC est présente du lundi au vendredi pour vous offrir une présence, un accompagnement, une écoute ...

Les activités socioculturelles sont proposées dans le but de personnaliser l'accompagnement en lien avec le projet personnalisé d'accompagnement, de maintenir l'autonomie, de créer des liens, de valoriser l'estime de soi afin que le résident reste acteur de sa vie.



Ces activités sont animées par une équipe pluridisciplinaire :

- animatrice, éducateur sportif, musicothérapeute, psychologue,

Des activités variées sont proposées aux résidents :

- Jeux de mémoire, atelier à thème, musique et chant, activités manuelles diverses (tricot, peinture).
- intervention individuelle et collective de la musicothérapeute,
- atelier de cuisine plaisir réalisé en petits groupes,
- organisation de repas festifs, repas à thème, goûters d'anniversaire,
- partenariat avec le service de soins de suite de neurogériatrie en équipe pluridisciplinaire : tournoi de pétanque, olympiades, ...
- sorties extérieures avec participation financière du résident (musées, marchés de Noël, supermarchés, repas organisés par la ville, vélo, matchs de football ...) avec l'accompagnement des membres du personnel, des bénévoles et des familles.



Le programme des ASC hebdomadaires et mensuelles est défini avec des thématiques différentes travaillées en équipe. Il est affiché dans le hall d'accueil.

Un atelier spécifique est proposé aux résidents présentant des troubles démentiels ou apparentés, par petit groupe ou en individuel une fois par semaine en collaboration avec la psychologue, la musicothérapeute et l'animatrice.

Un espace bien être est à disposition pour le résident entouré de professionnels formés afin de répondre aux besoins du résident (soins esthétique, toucher massage ou prise en charge de l'agressivité).



Des bénévoles ayant signé une convention avec la structure apportent régulièrement leur aide :

- organisation d'une journée portes ouvertes,
- sortie au match au stade Bonal,
- séjour vacances,
- implication au CCAS lors d'un loto,
- vente annuelle lors du marché de Noël,
- organisation de rencontres intergénérationnelles (chasse aux œufs, ateliers créatifs...),
- une fois par mois, en individuel, un atelier « médiation animale » améliore la qualité de vie des résidents en apportant un apaisement, un bien-être et un lien affectif,
- visites de bénévoles accompagnés de chiens médiateurs,
- visite en chambre de l'armée du Salut en fin d'année.

**La participation aux ASC et sorties extérieures peut également être ouverte aux familles.**



Une célébration catholique est programmée 1 fois par mois et une célébration œcuménique est organisée avant Noël et avant Pâques.

Vous pouvez faire appel à l'aumônerie de votre choix.

## LE COURRIER ET LE TÉLÉPHONE

Le courrier est distribué du lundi au vendredi par l'assistante qualité.

Une boîte à courrier est à disposition à l'accueil pour un départ chaque jour en début de matinée.

A votre demande, un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut aider à rédiger le courrier.

**La possibilité est offerte d'installer un poste téléphonique, dans chaque chambre.** La réception des appels est gratuite. L'émission d'appels nécessite l'ouverture d'un compte. Cette démarche s'effectue auprès des hôtesses d'accueil de l'HNFC du site Bouilloche.

## LA RESTAURATION



Le repas est un moment important pour les résidents.

Des menus sont élaborés par le service restauration et par l'équipe diététique de l'HNFC.

Les repas sont produits en liaison froide sur le pôle logistique de Trévenans.

● Le petit déjeuner est servi en chambre ou en salle à manger de chaque unité à partir de 8h00.

● Le déjeuner est servi à partir de 12h00 dans la grande salle à manger, dans les salles à manger des unités ou en chambre pour les personnes alitées ou selon votre choix.

● Une collation est servie à partir de 15h30 par le personnel soignant.

● Le dîner est servi à partir de 18h00 en petite salle à manger des unités ou en chambre.

Les aides aux repas sont assurées par une équipe pluridisciplinaire.

Une diététicienne peut intervenir sur prescription médicale.

Vous pouvez partager les repas avec votre famille selon les conditions institutionnelles. Un salon visiteur peut vous être réservé.

**Un réfrigérateur est à votre disposition dans les salles à manger des unités : les aliments doivent être étiquetés au nom du résident avec la présence d'une date limite de consommation. Maison Joly décline toute responsabilité sur la qualité des produits entreposés.**

## LE LINGE

Le linge est entretenu par la blanchisserie du pôle logistique de Trévenans, puis restitué aux résidents par la lingère de Maison Joly.

Pour constituer votre trousseau, une liste indicative est à disposition dans le livret d'accueil.

**Le jour de l'entrée dans l'établissement, un inventaire des biens est réalisé par deux soignants. Puis la lingère effectue l'étiquetage personnalisé. Tout apport de linge en cours de séjour doit être également signifié au personnel soignant.**

La lingère effectue des petits travaux de couture, de raccommodage et de repassage si nécessaire. Pour faciliter l'aide à votre habillage lorsque cela est nécessaire, la lingère peut effectuer des travaux spécifiques de couture (raccommodage, ouverture de vêtement).

La famille qui désire entretenir le linge de son parent doit en informer l'équipe soignante.

Toute réclamation sur la qualité de la prestation devra faire l'objet d'un courrier adressé à la direction.

## LES PRESTATIONS EXTÉRIEURES

**Les prestations faisant appel à des professionnels externes sont à votre charge (coiffure, pédicure). Le choix du prestataire est libre.**

Les tarifs des coiffeuses en convention avec l'établissement sont affichés dans le salon.

Les soins de pédicure sont à la charge du résident. Ils peuvent être prescrits par le médecin ou demandés par le résident.

## LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

**Conformément aux dispositions conjointes de l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles et du décret n°2004-287 du 25 mars 2004, nous réunissons 3 à 4 fois par an dans notre établissement un organe collégial consultatif dénommé « Conseil de vie sociale » (CVS).**

**Le CVS a été créé le 30 septembre 2008 et se compose :**

- de membres délibérant représentants des résidents, des familles et du personnel de Maison Joly.

-de membres de droit consultatif de Maison Joly (Directeur de l'établissement, médecin, encadrement, assistante qualité) et l'HNFC (Directeur ou son représentant, Direction des soins infirmiers).

Le CVS est un lieu d'expression libre où il est également possible de faire intervenir des prestataires en rapport avec les problèmes exprimés par les résidents (exemples : restauration, logistique ...).

Les comptes-rendus de séance sont remis à chaque représentant et sont mis à disposition pour une lecture sur place par les résidents et leurs familles (classeur dans le hall).

**Une boîte à idées est à votre disposition dans le hall d'accueil afin de recueillir les suggestions et questions diverses à traiter lors des réunions.**

## LE CONTRAT DE SÉJOUR RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Lors de l'admission dans l'établissement ou au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'entrée, le résident et/ou sa famille prend connaissance du livret d'accueil qui comporte le contrat de séjour et du règlement (annexes) qui récapitulent les droits et obligations du résident et/ou de sa famille dans l'institution ainsi que les conditions de prise en charge.

Le contrat de séjour est signé par le directeur de l'établissement et par le résident ou son représentant légal. Un exemplaire est alors remis au résident ou à son représentant légal et l'autre exemplaire est classé dans le dossier administratif du résident.

Il en est de même du règlement de fonctionnement.

# LES ANNEXES

*Plaquette de présentation de l'établissement*

- *Formalités de demande d'admission*

*Liste indicative du trousseau*

- *Contrat de séjour et Règlement de fonctionnement*

*Avenant du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)*

- *Rôle du référent professionnel*

*Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale*

- *Charte des droits et libertés de la personne accueillie*

*Charte des droits de la personne âgée hospitalisée*

- *Charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante*

*Liste des personnes qualifiées*

- *Procédure relative au droit d'accès et à la communication du dossier médical*







**Maison Joly** / Hôpital Nord Franche-Comté

3, rue Pierre & Marie Curie - 25200 MONTBELIARD  
Tél. 03.81.98.87.70 – Fax 03.81.98.88.72 / courriel : [tlsej-secr@hnfc.fr](mailto:tlsej-secr@hnfc.fr)